



Séance du 9 avril 2015 à 19 heures
Commune de Mercuès – Salle des fêtes

Aujourd'hui, neuf avril deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Mercuès –Salle des fêtes

Etaient présents :

49 titulaires dont 10 possédant une procuration
 5 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
 BOISSIERES
 CABRERETS
 CAHORS

CAILLAC
 CALAMANE
 CATUS
 CIEURAC
 COURS

CRAYSSAC
 DOUELLE
 ESPERE

FONTANES
 FRANCOULES
 GIGOUZAC
 LABASTIDE DU VERT
 LABASTIDE MARNHAC
 LAMAGDELAINE
 LAROQUE DES ARCS
 LE MONTAT
 LES JUNIES
 LHERM
 MAXOU
 MECHMONT
 MERCUES
 MONTGESTY

PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
 ST DENIS CATUS
 SAINT GERY
 TOUR DE FAURE
 VALROUFIE
 VERS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
 M. PARNAUDEAU Willy (tit),
 M. SEGOND Dominique (tit),
 M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit) procuration de M. FERNANDEZ Pierre (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de Mme HAUDRY Sabine (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M. SIMON Michel procuration de Mme LOOCK Martine (tit), M. MUNTE Serge (tit) procuration de Mme LAGARDE Geneviève (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit) procuration de Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), Mme BOYER Noëlle (tit) procuration de M. COUPY Daniel (tit), M. HUREAUX Roland (tit) procuration de Mme RIVIERE Brigitte (tit),
 M. TILLOU José (tit),
 M. DUJOL Jean-Paul (tit)
 M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. VAZ Victor (tit),
 M. PEYRUS Guy (tit),
 Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),
 M. JOUCLAS Guy (tit) procuration de M. FOURNIER Christian (tit),
 M. TREIL Jean (tit)) procuration de Mme LANES Bénédicte (tit),
 M. PETIT Jean (tit) procuration de Mme DESSERTAINE Brigitte (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),
 Mme VALETTE Roselyne (tit),
 M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
 M. MOLINIE Romuald (tit),
 M. CANCEIL Philippe (tit), Mme SOLIVERES Hélène (sup),
 M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
 Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit)
 M. NOUAILLES Serge (tit),
 M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEEN Joëlle (tit),
 Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
 M. REIX Jean-Albert (tit),
 M. SABOT Aimé (tit),
 M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
 M. DIZENGREMEL Ludovic (tit), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle (tit),
 M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup) procuration de M. GALTHIE Jean-Noël (tit),
 M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),
 M. MIQUEL Gérard (tit),
 M. FIGEAC Philippe (tit), M. RAFFY Bernard (sup),
 M. BORIES Olivier (tit),
 M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
 M. ANNES Jean-Pierre (tit),
 M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

AR PREFECTURE

048-200023737-20150409-17_09_04_15-DE
Reçu le 15/04/2015

POLE RESSOURCE – Finances

Objet : Vote de la Redevance Spéciale (RS) 2015

4 abstentions : M. MARRE, Mme ROUAT, M. STEVENARD et Mme LAPORTE-CAVELLE

A été adopté à LA MAJORITE

Affiché

Le 05 MAI 2015

AR PREFECTURE

046-200023737-20150409-17
Regu le 15/04/2015



Délibération n° 17

POLE RESSOURCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 9 avril 2015
Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Caroline CARIOU
Service : Collecte des déchets ménagers

Objet : Vote de la Redevance Spéciale (RS) 2015

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations en dates des 13 avril 2010, 18 avril 2011, 27 mars 2012, 4 avril 2013 et 25 avril 2014, en application de la loi du 13 juillet 1992, le Grand Cahors a décidé la mise en place et l'ajustement de la Redevance Spéciale (RS) à compter de 2010. La RS concerne les professionnels produisant plus de 1500 litres de déchets ménagers et assimilés par semaine. Ses conditions d'application font l'objet d'un contrat entre la communauté et le producteur ; y sont précisées les modalités de facturation.

Pour rappel, les modalités de calcul de la RS sont les suivantes :

$$RS = (V \times P1) + (V \times F \times N \times P2) :$$

- V : volume des bacs en dotation,
- P1 : prix de mise à disposition des bacs,
- F : fréquence de collecte,
- N : nombre de semaines de travail,
- P2 : prix de la collecte.

Compte tenu des recettes prévisionnelles attendues à tarif constant, il est proposé de ne pas augmenter les prix P1 et P2 pour l'année 2015.

Ainsi, les prix sont les suivants :

$$P1 = 92,00 \text{ € TTC / m}^3 \text{ / an,}$$
$$P2 = 16,00 \text{ € TTC / m}^3 \text{ / fréquence / semaine.}$$

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver la reconduction des tarifs de la RS pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

